

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 25/11/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROIG Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES Didier SOULAIGRE

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Date de la convocation : 18/11/2024

N° d'ordre : DE_2024_065 25/11/2024

Objet : Rapport d'activité 2023 du SYPP et des services ordures ménagères de la CCDSP

Madame MOULY Hélène, Maire, rappelle que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente pour le traitement et la gestion des déchetteries depuis le 1er janvier 2015. À cette même date, l'EPCI a délégué la compétence au Syndicat des Portes de Provenances (SYPP).

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, Madame le Maire présente le rapport annuel 2023 sur les déchets

Le rapport du SYPP reprend les indicateurs techniques et financiers pour la compétence traitement des déchets ménagers et gestion de la déchetterie.

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** de la présentation qui lui est faite du rapport sur les déchets ménagers pour l'année 2023.
- **Met à disposition** du public le rapport présenté.

Liens : https://www.sypp.fr/application/files/2917/2491/6770/rapport_2023_ensemble_annexes.pdf
<https://www.ccdsp.fr/images/documents/RAPPORT-DM-2023.pdf>

Fait à Les Granges Gontardes, le 25/11/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,

dépôt: PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 03/12/2024
026-212601454-20241125-DE_2024_065-DE



